

Conseil municipal du 16/10/2025

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Poupard Joël, Balada Béatrice, Point Frédéric, Le Breton Michel, Cillon Valérie, Vivion Jean-Philippe, Thomas Céline, Bâcle Marie-Josèphe, Defrance Nicolas, Sigonneau Sébastien, Thomas Jean-Pierre, Testard Émilie

Pouvoirs : M. Guetté Louis-Marie donne pouvoir à M. Poupard Joël, M. Rochais Alain donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe Bâcle, M. Rouillard Claude donne pouvoir à M. Sigonneau Sébastien, Mme Thomas Céline donne pouvoir à M. Thomas Jean-Pierre.

Absents excusés : M. Guetté Louis-Marie, M. Rochais Alain, M. Rouillard Claude, Mme Thomas Céline

Finances

Emprunt salle de sport :

Dans le cadre de la construction de la salle de sport, afin de financer cette opération, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 600 000 € auprès du Crédit Mutuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve la proposition de Monsieur le Maire et Autorise Monsieur le Maire à contracter un emprunt d'un montant de 600 000 € auprès du Crédit Mutuel, selon les conditions suivantes :

- Montant : 600 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 3.50 %
- Modalités de remboursement : trimestriel

Le conseil municipal Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ouverture d'une ligne de trésorerie :

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'afin de faire face ponctuellement à des décalages de trésorerie liés aux délais de versement de certaines recettes ou au calendrier d'exécution des dépenses, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

Cette ligne de trésorerie permettra à la commune de disposer, si nécessaire, de fonds disponibles à court terme, dans la limite d'un montant maximum de 380 000 €, pour une durée d'un an renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 380 000 € auprès du Crédit Mutuel pour une durée d'un an renouvelable.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette ligne de trésorerie, à en fixer les modalités avec l'établissement bancaire, et à effectuer tous les actes nécessaires à son exécution.
- **Précise** que les intérêts et frais afférents à cette ligne de trésorerie seront inscrits au budget communal.

Ressources Humaines

Conformément aux dispositions du décret n°2022-581 du 20 avril 2022, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus, à compter du 1er janvier 2026, de participer au financement des garanties de complémentaire frais de santé de leurs agents, à hauteur minimale de 15 euros par mois et par agent.

La participation de l'employeur peut notamment prendre la forme d'une participation financière aux **contrats santé individuels labellisés** de leurs agents.

Dans cette optique, les étapes sont les suivantes :

- Déterminer dès à présent le montant de cette participation aux contrats labellisés.
- Soumettre cette décision pour avis au Comité Social Territorial (CST) [Pour les collectivités rattachées au CST départemental avant le 31 octobre pour la séance du 1^{er} décembre 2025]],
- Adopter au plus tard le 1^{er} janvier 2026, une délibération conforme au projet ayant recueillie l'avis du CST, afin de respecter les échéances légales.

Les agents disposant d'un contrat individuel labellisé devront fournir une attestation de labellisation délivrée par leur mutuelle pour bénéficier de cette participation.

Les agents qui ont un contrat de groupe avec leurs conjoints ne pourront pas prétendre à cette participation mensuelle.

Affaires sociales

Service enfance

Retour sur le fonctionnement du centre de loisirs cet été et la rentrée de Septembre

Beatrice et Doriane ont présenté leur compte-rendu de la période estivale qui est positif.

On note une fréquentation moins importante des enfants de Somloire, où Familles rurales propose maintenant des activités pendant les vacances, donc cette tendance va sûrement se poursuivre.

Le 1^{er} jour, suite aux Cerquo'folies Burlesques, a été compliqué avec du matériel non rangé et la cour non nettoyée à l'ouverture.

L'organisation, sans la salle Espoir et la salle de sport a nécessité l'utilisation d'une salle de classe et le barnum du foot. Il a été difficile pour les enfants et les animateurs de s'y sentir comme en vacances.

Ce fonctionnement reste exceptionnel pour 2025.

Rentrée depuis Septembre

Le service de la cantine n'est pas perturbé par la nouvelle organisation de la distribution en plat vue avec La P'tite Marmite. Cela permet de mieux doser les quantités par enfant.

Les effectifs sont stables par rapport aux années passées.

La rentrée a pu être perturbée par certains enfants nécessitant plus d'attention et qui mobilisent une vigilance accrue des équipes.

Point fonctionnement avec l'école

Une rencontre entre le service enfance, le secrétariat et la directrice de l'école a été organisée à l'initiative du service enfance. Différents points d'organisation pour la cour, les sorties au portail, ... ont été revus.

Il est primordial, dans les 2 sens, de plus communiquer afin que tout le monde soit davantage au courant des actualités de chacun : sorties, animations, comportement de certains enfants, ...

Travaux à réaliser à la maison de l'enfance

La commission bâtiment va revoir avec le personnel de l'enfance le meilleur endroit pour installer une douche.

La structure extérieure commence à vieillir et le sol synthétique garde l'humidité. Il est râpé et rugueux pour les enfants.

Point fonctionnement avec Boc'EnBulle

Le personnel de l'enfance est convié régulièrement à des réunions avec les autres communes de l'ancienne CCB, mais a du mal à en cerner les objectifs et l'intérêt que cela pourrait avoir

Organisation concours de fin d'année ;

La commission valide l'idée de faire réaliser des cartes de vœux par les enfants. Comme tous les ans, le jury sera composé de résidents de Soleine et Camélia. Les cartes seront envoyées à des personnes âgées isolées de l'association « petits frères des pauvres ».

Développement et Cadre de Vie Voirie

Local des associations

Proposition de pose de séparateurs de voies le long du chemin piétonnier pour éviter que les véhicules se stationnent dessus. Devis de NADIA pour un montant de 508.50 € HT. L'idée de mettre une bande de peinture blanche pour délimiter les 2 voies est également évoquée.

Cimetière

- Le PV de constatation des concessions à reprendre doit être rédigé.
- La clé de l'ossuaire ainsi que le registre de l'ossuaire restent introuvables. Voir avec Teddy pour changement de serrure et sécurisation.
- 2 devis pour reprise de concessions :
 - o EXHUMS PRESTATIONS pour un montant de 23 613 € HT.
 - o JOLLY GRANIT pour un montant de 10 015 € HT.
- Devis pour mise en place de 10 cases urne 3 000 € HT. (JOLLY GRANIT)

JOLLY GRANIT propose de faire une plaque en plexi anti-UV (moins cher que le granit) sur le mur du fond du cimetière au droit de l'ossuaire avec le nom de toutes les personnes reposant dans l'ossuaire (Devis en cours) . Il faut maintenant s'assurer que l'ossuaire n'est pas plein.

La commission propose de travailler avec JOLLY GRANIT.

Etang du Cormier

Voir pour un éclairage au sol de la liaison douce avec des lumières autonomes comme la Rue Amand Michaud.

Ancien éco point

Pascal propose de poser des tôles sur 2 cases pour y ranger les cubes en palettes de l'UAC. La commission émet un avis favorable.

Cholet Agglomération

- Abri bac : L'agglo va mettre à disposition un composteur collectif où chaque habitant pourra venir y déposer ses déchets. Un seau de transport sera distribué à chaque foyer. La commission propose l'installation de ce composteur sur le parking enherbé de l'atelier communal.
- Changement du container à verres du cimetière pour un container enterré. Les autres containers ne changent pas
- Chemin de rando : retour de l'entretien à la commune. Revoir avec l'agglo car les conditions financières ne sont pas très claires
- Chemins des Brandes : Devant l'absence de retour du département, revoir avec Pascal et BOUCHET TP pour assurer nous-même son ouverture.

BATIMENTS

Cour de l'école

Suite au CR de la visite de la PMI, il est demandé de :

- Sécuriser les jeux qui ne semblent pas adaptés aux enfants de moins de 6 ans
- Réfléchir à un aménagement possible pour apporter de l'ombrage sur la cour (végétalisation...)

La pelouse synthétique est usée. Une étude sera faite pour ce dossier.

Maison de l'enfance

En attente d'un second devis de l'entreprise CEPY pour la pose d'une baignoire sabot. Il faudra prévoir la pose de faïence et une prise à déplacer (Teddy)

Le personnel de la maison de l'enfance demande l'ajout de patères (Voir avec Teddy)

Salle du Cormier

Les stores coté cantine sont HS. La commission propose de les changer pour des volets roulants électriques (14 unités).

- COMEC : Volets roulants classiques = 9907.36 € HT
- COMEC : Volets roulants bioclimatiques = 13 973 € HT
- MICHENEAU : Volets roulants classiques = 11 268.46 € HT
- MICHENEAU : Volets roulants bioclimatiques = 16 956.69 € HT
- REPAR STORE : Volets roulants classiques = 10 754.05 € HT
- REPAR STORE : Volets roulants bioclimatique = 16 073.11 € HT

La commission propose de retenir la proposition de la COMEC en volets roulants classiques

Le Conseil Municipal valide la proposition de la COMEC (volet roulants classiques) pour 9 907.36 HT.

Mairie

- Les pavés devant la mairie ne sont pas propres. Voir pour les brosser
- Proposition d'éclairage de la mairie en bleu-blanc-rouge



Cholet Agglomération

Fonds de concours : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité le versement du fonds de concours attribué par Cholet Agglomération à la commune des Cerqueux, pour un montant de 20 000 €, initialement destiné au projet de construction de la salle de sport.

En effet, suite à une réévaluation des priorités communales, il a demandé à requalifier l'objet de cette aide financière afin qu'elle puisse être affectée à la démolition de la salle de sport existante.

L'ensemble du Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires auprès de Cholet Agglomération.

CLECT : Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il revient à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de procéder à l'évaluation des charges transférées, et de produire un rapport à destination des Conseils Municipaux.

La CLETC s'est réunie le 26 septembre 2025 afin d'évaluer l'ajustement des Attributions de Compensations (AC) de la Ville de Cholet, relatives à la mutualisation de ses personnels auprès de Cholet Agglomération, d'une part,

et à la revalorisation exceptionnelle, à compter de 2026, des transferts de charges historiques réalisés au titre de l'accueil des associations sportives choletaises dans les équipements exploités par Cholet Sports Loisirs, d'autre part. Elle a également permis d'informer ses membres sur le calendrier des transferts des charges liées à la compétence « liaisons douces et cyclistes ».

Au terme du rapport ci-annexé, la CLETC évalue l'ajustement des AC dans le cadre de la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet à Cholet Agglomération, à hauteur de 458 565 € annuels à compter de l'exercice 2025, et à 904 000€ au titre de l'ajustement exceptionnel des charges transférées pour l'accueil des associations sportives dans les équipements de Cholet Sports Loisirs, à compter de l'exercice 2026.

Les membres de la CLETC ont convenu de se réunir en 2026 pour étudier l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la compétence « liaisons douces et cyclistes » relative aux sentiers de randonnée et à la création, l'aménagement, et l'entretien de cheminements piétonniers et voies cyclables.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLETC établi le 30 septembre 2025 portant sur les ajustements des AC relatives à la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet à Cholet Agglomération, la revalorisation exceptionnelle des charges transférées s'agissant de l'accueil des associations sportives dans les équipements de Cholet Sports Loisirs, et enfin, sur le transfert des charges liées à la compétence « liaisons douces et cyclistes ».

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges établi le 30 septembre 2025 suite à sa réunion du 26 septembre 2025.

Considérant qu'il revient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLETC, Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – d'approuver le rapport de la CLETC, établi le 30 septembre 2025, portant sur les ajustements des AC relatives à la mutualisation des personnels de la Ville de Cholet à Cholet Agglomération, la revalorisation exceptionnelle des charges transférées s'agissant de l'accueil des associations sportives dans les équipements de Cholet Sports Loisirs, et enfin, sur le transfert des charges liées à la compétence « liaisons douces et cyclistes ».

Changement des bacs : suite au changement de prestataire, les bacs noirs et jaunes vont être changés courant novembre 2025. Un courrier va être adressé à l'ensemble de la population pour informer des modalités de récupération des anciens bacs et de distribution des nouveaux bacs.

STEP : le système d'assainissement de la commune n'est pas conforme. Un travail de mise aux normes est fait par les services de Cholet Agglomération afin que les services de l'Etat (la police de l'eau) puissent donner leur aval à la construction d'un futur lotissement.

Travaux de voirie : Dans le cadre de la préparation du programme des travaux pour l'année 2026, Cholet Agglomération organise une réunion de coordination, en présence des concessionnaires le jeudi 11 décembre 2025 de 14 h 30 à 17 h 30 à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération, Salle des Conseils. Cette rencontre permet de fixer le calendrier des travaux et les modalités d'intervention sur le domaine public.

PLuIH : L'enquête publique est commencée et a lieu jusqu'au 14/11/2025. Des permanences ont lieu dans différentes communes de Cholet Agglomération (à retrouver sur le site).

Caravane des seniors : LISA : la caravane Lisa est un lieu d'information pour les Seniors de l'Agglomération. Les objectifs de ce projet :

- 👉 aller vers les seniors sur l'ensemble du territoire et leur proposer un accueil convivial.
- 👉 Les orienter vers les services adéquats, informer de leurs droits et les accompagner dans leurs démarches administratives
- 👉 Proposer des permanences d'organismes extérieurs (CLIC, France Bénévolat, etc)

- Leur proposer des ateliers variés, des conférences, des groupes de paroles en fonction des besoins du territoire.



Questions diverses

La pêche : un arrêté d'interdiction de pêcher à compter du 15/10/2025 a été rédigé et affiché à l'étang.

Somloir'Yzernay CP foot : Monsieur le Maire lit à l'assemblée un courrier du club de foot par lequel l'association partage ses préoccupations de l'état du terrain de football des Cerqueux. Dans le projet de reconstruction de la salle de sport, la question de la rénovation du terrain de football fait effectivement partie des réflexions en cours. Aucune décision n'a encore été arrêtée à ce jour. Néanmoins, un courrier va être envoyé au club pour échanger sur le sujet.

Carte achat : l'acquisition d'une nouvelle carte achat se fera en début d'année prochaine.

Engie : le prestataire d'électricité va changer au 01/01/2026. C'est Engie qui a eu le marché du SIEMML.

Agence National du Sport : le projet de la salle de sport n'a pas été retenu. Ainsi, aucune subvention ne sera accordée pour ce projet.

Associations communales : la réunion des associations aura lieu le vendredi 28/11 prochain. Les demandes de subventions devront être adressées à la mairie avant le 01/12 prochain. Un courrier a été adressé à l'ensemble des associations.

Cholet Agglo Tour : la course Cholet Agglo Tour aura lieu le lundi 06 avril 2026 (lundi de Pâques). Une réunion a lieu à ce sujet le 06/11 prochain. C'est Béatrice Balada qui représentera la commune.

Fibre : Monsieur le Maire rappelle, à nouveau, que le cuivre va disparaître début 2026 pour laisser place à la fibre. Une réunion avec les maires est prévue le 23/10 prochain à 17h à la mairie de Toutlemonde.

Salle de sport : les travaux avancent bien. La charpente doit arriver le 27/10 prochain.

SCL – chauffage : 2 entreprises ont répondu au 2^{ème} marché. LS Innov analyse les offres. Une réunion est programmée mercredi 22/10/2025 avec monsieur le Maire.

Bâtiment situé rue du Sacré Cœur : le bâtiment qui servait de stockage à l'entreprise Pure de Somloire va être vendu pour laisser place à un futur garage destiné à la réparation et l'entretien de voitures de collection.

Vœux du Maire : ils auront lieu le vendredi 9 janvier 2026 à 18h30. Dans le cadre du concours de dessins organisé pour les enfants. Un bénévole de l'association « Petits frères des pauvres » sera présent pour parler du but de l'association. En effet, les cartes de vœux seront distribuées aux personnes âgées isolées.

Repas des aînés : le repas a lieu dimanche prochain, 19 octobre, à la salle du Cormier. Le RDV est fixé à 10h30 pour les préparatifs.

Prochaine réunion le mardi 18 novembre 2025 à 20h

